

**Intervention d'Emir Kir,
Ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille à la COCOF
30 ans de l'asbl SOS Viol
Vendredi 10 décembre à 11h30
Centre culturel Jacques Franck**

Madame la Ministre (Fadila Laanan),
Madame la Présidente (Catherine François),
Mesdames et Messieurs,

SOS Viol fait partie de ces institutions dont on préférerait qu'elles ne soufflent pas trop de bougies... Tant on aimerait que les combats qu'elle mène soient des combats du passé. La réalité nous prouve tout le contraire: le respect et l'amélioration de la condition de la femme (puisqu'ici, ce sont majoritairement des femmes que l'on écoute, aide et encadre) demeurent bel et bien des combats de tous les jours, ailleurs comme chez nous. Et des institutions comme SOS Viol restent des acteurs indispensables pour mener ce combat.

Ces 30-40 dernières années, d'importantes avancées ont pourtant bien eu lieu en faveur des droits des personnes, et particulièrement des femmes, de la liberté et de l'éthique: le libre accès à la contraception, la dépénalisation de l'avortement mais également le droit et la défense des victimes, en ce compris celles de viols.

Il a fallu toute la force et la détermination de militants, d'hommes et de femmes qui se sont battus pour la liberté d'autrui – parfois au péril de la leur – pour faire bouger les lignes, pour faire changer la société et pour faire évoluer le regard qu'elle peut avoir sur les victimes. Nous ne pouvons donc qu'avoir une pensée particulière pour tous les militants du secteur du planning familial et, bien entendu, pour les fondateurs de SOS Viol.

En 2009, d'après les données du Ministère de la Justice, on a dénombré quelque 1700 plaintes actées pour des cas de viols et d'attentats à la pudeur à Bruxelles (7412 pour le pays). C'est énorme. Et ce ne sont là que des cas déclarés. Autre donnée chiffrée saisissante, 14,7 % des appels passés à la ligne téléphonique «écoute violences conjugales» mise en place par la Région wallonne, la Communauté française et la COCOF sont justifiés par des cas de violence sexuelle !

Ces chiffres démontrent à eux seuls la nécessité de bénéficier de l'expertise d'une institution comme SOS Viol. Accueillir, encadrer, écouter et aider les personnes victimes de viol, c'est la difficile mission que cette association assume depuis trente ans, une association qui a dû batailler et faire preuve de patience pour avoir la reconnaissance qu'elle mérite.

D'abord longuement composée de seuls bénévoles, puis dépendante chaque année du bon vouloir des autorités publiques pour la reconduction de ses moyens, elle n'a reçu l'agrément de la COCOF qu'en 2008, ce qui lui permet aujourd'hui de bénéficier de

moyens financiers plus élevés et récurrents et surtout d'avoir une stabilité de fonctionnement sur le long terme. Quand l'on a un objet social comme le sien, quand l'on s'occupe de situations aussi traumatisantes et douloureuses qu'elle, ces deux avantages s'avéraient, à mes yeux, indispensables. Je suis donc très heureux d'avoir pu apporter ce soutien à cette association essentielle.

La prévention, indispensable pour lutter contre ce crime qu'est le viol, est un autre chantier sur lequel nous travaillons sans relâche, souvent, d'ailleurs, en collaboration avec la Communauté française. Les Centres de Planning familial réalisent chaque année environ 6500 heures d'animations éduquant à la vie sexuelle et affective à Bruxelles.

Et un projet de généralisation des animations à la vie sexuelle et affective dans les écoles est également en chantier pour l'ensemble de la communauté française. Il s'agirait d'installer dans chaque école une cellule « bien-être » qui recevrait toutes les demandes d'animations préventives pour les organiser au mieux au sein de l'établissement, qu'elles touchent à l'écologie ou encore à la santé. Cette cellule, construite en partenariat avec les PMS et les PSE, offrirait une porte d'entrée plus aisée dans toutes les écoles pour la venue d'animations sur la vie relationnelle, affective et sexuelle.

En outre, dès 2011, nous lancerons un cadastre qui relève toutes les écoles bruxelloises où il y a encore un manque criant de ce type d'animations éducatives, pour que plus aucun adolescent n'en soit exclu.

Par ailleurs, un long et important travail a été réalisé entre les différents niveaux de pouvoirs belges pour aboutir à une assistance et un service de qualité en faveur des victimes, de manière générale. Parce que c'est encore trop souvent là que le bât blesse: le traitement des victimes d'actes traumatisants se doit d'être continuellement amélioré. Il en va de la possibilité de reconstruction de la personne victime. Un accord de coopération est fin prêt à être signé entre le Fédéral (départements Justice et Intérieur), la Communauté française, la Communauté flamande, la COCOF et la COCOM. On n'attend plus que la formation d'un gouvernement fédéral pour qu'il soit signé et mis en oeuvre.

Je conclurai par ce que l'on pourrait qualifier de lieu commun, mais qui, dans la problématique qui nous occupe aujourd'hui, prend tout son sens: il y a malheureusement des combats éternels à mener, des défis difficiles à relever sans cesse pour lesquels rien n'est définitivement acquis. La vigilance et le travail sont les seules armes pour les combattre. Une avancée obtenue aujourd'hui peut être confisquée demain.

Il est donc primordial que le travail entamé il y a 30 ans déjà se poursuive.

Je forme donc le souhait que SOS viol poursuive le travail initié par ses fondateurs.

Je vous remercie de votre attention.